

10 février 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 FEVRIER 2015**

L'an deux mil quinze, le dix février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD – Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET – Murielle MONGUILLON.

Absent excusé: Philippe DURON

Secrétaire : Rémy CAVAILLES

**2015-02-01 Aménagement centre de village ( DETR)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du COCA des travaux d'aménagement du centre de village et d'embellissement du centre Bourg vont avoir lieu notamment avec l'aménagement de la rue de la mairie et de la rue de l'école ainsi que les circulations piétonnes jusqu'à l'arrêt de bus sur la RD4.

L'objectif est d'embellir et de sécuriser la voie passant devant la mairie et l'école.

Les travaux sont programmés pour les vacances scolaires d'avril 2015, pour un montant HT de 169 955.35 €.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les travaux d'aménagement du centre de village pour un montant HT de 169 955.35 €
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR
  - DIT que le financement TTC sera effectué pour :
    - 59 484 € par une subvention au titre de la DETR
    - 45 000 € de subvention au titre du COCA
    - 99 462.42 € sur les fonds propres de la commune
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-137

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 11/02/15  
publication le 12/02/15

**2015-02-02 Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif 2015**

Il est précisé aux membres du conseil que le budget n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier 2015, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celle inscrites au budget de l'année précédente, mais

# Commune de NOAILLY

10 février 2015

aussi, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif de la collectivité, sur autorisation du conseil municipal, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Où l'exposé qui précède, et

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 11/02/15  
publication le 12/02/15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit dans la limite de 139 475.55 €.

## 2015-02-03 réfection EP Lotissement Beauvallon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de réfection de l'éclairage public au lotissement Beauvallon, comme il en avait débattu lors des séances précédentes.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU commune	Participation
Réfection Eclairage lotissement Beauvallon	14 112 €	53.0 %	7 480 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 11/02/15  
publication le 12/02/15

- OUI cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- PREND ACTE que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Réfection de l'Eclairage public au lotissement Beauvallon" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur pour information avant exécution.

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur à signer toutes les pièces à intervenir.

10 février 2015

**2015-02-04 Modification du temps de travail** (poste ATT cantine/garderie/bâtiment)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite à une réorganisation des postes de travail des agents affectés à la cantine/garderie et à l'entretien des bâtiments.

Suite à un congé maladie de l'agent et sur sa demande, il conviendrait de diminuer de ½ heure le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet ce qui passerait à 20 h/sem son temps de travail.

Après avoir fait la déclaration auprès du Centre de Gestion en date du 03/02/15 (n° 04215029682) Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 11/02/15  
publication le 12/02/15

- DECIDE la diminution de 0.5 heure/semaine du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20 h) affecté à l'entretien des bâtiments communaux et à cantine/garderie scolaire/
- DIT que cette modification prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015

**2015-02-05 Espace Eugénie Thévenet** (approbation des plans)

Monsieur le maire fait part au conseil que l'architecte est venu présenter les plans.

Après quelques remarques de la commission bâtiment et modifications, il présente le projet final qui propose une salle d'environ 58 m<sup>2</sup> avec des sanitaires qui, au lieu d'empiéter dans la salle, seront décalées dans la partie hangar.

Une rampe d'accès est prévue côté rue et côté jardin avec aussi une fenêtre en gardant le point d'eau extérieur.

Après présentation des plans à l'ensemble du conseil,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

- ACCEPTE le projet de l'espace Eugénie Thévenet tel que présenté
- DIT que des devis seront demandés
- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2313-147.

**2015-02-06 Application du droit des sols**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'instruction des actes d'urbanisme (PC, DP, CU..) ne sera plus assurée à compter du 1<sup>er</sup> juillet par la Direction Départementale des Territoires, services de l'Etat.

Aussi, plusieurs structures ont proposé de prendre le relais, à savoir Roannais Agglomération (avec un prix en fonction de la population : 1.5 €), le SIEL et la commune de Renaison (avec un tarif par dossier instruit).

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la mairie de Renaison compte tenu de la proximité et des tarifs plus favorables que le SIEL. De plus, avec la révision du PLU de la commune et sa mise en compatibilité avec le SCOT, le nombre de permis de construire sera limité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

- ACCEPTE de déléguer à la mairie de Renaison l'instruction des actes d'urbanisme
- AUTORISE le maire à signer tous les actes à intervenir
- DIT que les crédits seront inscrits au budget

10 février 2015

**2015-02-07 Mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Monsieur le Maire de Noailly expose à l'assemblée :

- que le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité nommé document unique d'évaluation des risques professionnels. Il permet de lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer,
- que le centre de gestion de la Loire propose un accompagnement mutualisé à l'élaboration du document unique,
- que le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut subventionner des actions visant à réduire les risques professionnels.

Afin de renforcer son engagement en matière de santé et de sécurité au travail par une démarche d'amélioration continue, Monsieur le Maire propose d'élaborer ce document unique avec l'accompagnement du Centre de gestion de la Loire et de solliciter le Fonds National de Prévention pour une demande de subvention afin de mener à bien ce projet.

L'accompagnement sera mutualisé et le groupe de travail sera constitué des communes de St Martin d'Estreaux / Villemontais / Noailly / St Haon Le Vieux.

Ouïe cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, DECIDE

- de s'engager dans la mise en place d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- de demander l'accompagnement mutualisé proposé par le Centre de gestion de la Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche,
- de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention via le CDG 42,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

**2015-02-08 Service public de fourrière : SPA (chiens)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10/06/2004 par laquelle la commune passait une convention avec la SPA pour la gestion de la fourrière intercommunale.

L'association assure pour le compte des communes la mission de service public de fourrière rendue obligatoire par le code rural et confirmé par la loi du 6/01/1999 et ses décrets d'application.

Il convient d'actualiser cette convention au regard des évolutions législatives et réglementaires.

la convention précise les conditions et modalités de gestion de la fourrière intercommunale à savoir la capacité - les horaires d'accueil – types d'animaux – moyens matériels - les modes de garde –délais - ... sachant que la capture et le transport de l'animal sont à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- ACCEPTE la convention avec la SPA du Roannais, et la ville de Roanne pour la gestion de la fourrière intercommunale avec les modalités suivantes:

\* participation financière de 0.20 €/hab (population totale soit 825 hab au 01/01/2015)

\* révision de 1 cts d'euro supplémentaire chaque année à compter du 01/01/2016

# Commune de NOAILLY

10 février 2015

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

- \* durée: 5 ans à compter de la signature
- \* renouvelable expressément par période de un an
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au c/6574
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

**2015-02-09**

## **Rapport de la CLECT (approbation)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) évalue les charges transférées suite à la fusion des communautés de communes avec Grand Roanne et la commune de St Alban les Eaux.

Déjà, avec la CCCR, la commune versait 9 784.63 €, auxquels se sont rajoutés en 2014 le transfert de la mission Locale pour 935 € soit 10 719.63 €. La contribution du SDIS s'y est rajoutée pour 15 925 €.

Le rapport fait état d'un transfert de charge concernant l'association sportive du collège de Renaison pour + 26 € (puisque un élève de Noailly va à Renaison).

L'attribution de compensation provisoire pour 2015 s'élèverait donc à – **26 606 €**.

Le conseil demande des détails concernant le versement original de 9784.63 €.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

- APPROUVE le rapport de la CLECT pour 2015
- DEMANDE cependant des précisions quant au versement des 9 784.63 €

**2015-02-10**

## **Chantier éducatif 2014**

Madame PAPOT-LIBERAL rappelle que la commune a répondu favorablement à l'accueil d'un jeune en chantier éducatif pour 50 h en 2014.

Cette expérience permet aux jeunes de reprendre confiance en eux et facilite ainsi leur accès dans le monde de l'apprentissage et du travail.

Elle propose au conseil de reprendre un jeune en chantier éducatif pour 2015.

Ouïe ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 13/02/15  
publication le 13/02/15

- ACCEPTE l'emploi pour 50 heures, d'un jeune dans le cadre d'un chantier éducatif.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir
- DIT que les crédits seront inscrits au budget.

## **MJC Arteyssone**

Il est rappelé que la MJC était en redressement judiciaire jusqu'au 04 février et que suite à la demande de liquidation du président de la MJC, la décision du tribunal a été reporté au 11 mars.

Aussi, comme il avait déjà été dit, la mairie va mettre en œuvre une solution pour palier jusqu'en juillet 2015, à savoir pour le périscolaire uniquement donc de 7 h à 8 h 20 le L-Ma-Me-J-V

De 15 h 30 à 18 h 30 le L-Ma-J-V

De 11 h 30 à 13 h 30 le mercredi

# Commune de NOAILLY

10 février 2015

Mme Papot-Libéral précise que le mercredi après-midi ne devrait passer en périscolaire qu'au 1<sup>er</sup> sept 2015. Actuellement, il concerne 12 familles inscrites pour 18 enfants – 6 ou 7 enfants mangent à midi et en moyenne environ 5 enfants restent l'après-midi jusqu'à 18 h 30

La mairie assurerait une garderie de 11 h30 à 13 h 30 mais les repas seraient apportés par les familles car pour 4 enfants, il n'est pas possible d'assurer un service de cantine.

La commune ne demandera aucune participation financière aux familles jusqu'aux vacances de juillet.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de quota d'encadrement pour une garderie simple.

Aussi, de 7 h à 8 h 20, il y a environ 15 enfants = 1 personne et de 15 h 30 à 18 h 30 entre 35 et 43 enfants = 2 personnes.

Les personnes recrutées devront avoir le BAFA complet pour animation des Temps d'Accueil Périscolaire

La mairie s'oriente vers des contrats aidés qui sont subventionnés. Un appel à candidature sera lancé et la mairie privilégiera le personnel de la commune diplômé avec leur accord si il est impossible de trouver les 2 personnes.

Mme Papot-Libéral fait le bilan entre 2010 et-2013

- des heures de présences enfants : + 43.16 %
- subvention CAF-MSA : + 13.20 %
- subv commune : + 173.30 %

A noter donc une baisse des subventions caf mais avec augmentation des heures de présence et donc augmentation de la subvention communale.

Le % des dépenses réelles de la commune : 2010 = 26.23 % / 2011 = 28.87 % / 2012 = 36.29 % / 2013 = 46.20 %

Conclusion : au 11 mars si liquidation, on ne peut pas laisser les enfants dehors, donc

- Ce ne sera pas une simple garderie, c'est un bon compromis fait dans l'urgence
- Monter une structure d'accueil en un mois est impossible
- On assure le périscolaire
- L'extrascolaire peut être assuré par les communes aux alentours
- Les enfants peuvent être récupérés entre 11 h 30 et 13 h 30 le mercredi

## **Informations diverses**

\* Dédite du locataire de la Grange au 30 avril

\* Libération d'un garage au local technique : proposé aux 2 locataires n'en n'ayant pas mais refusé car jugé trop onéreux – le conseil décide de le laisser au tarif actuel (31 €)

\* Elagage des chênes vers le city-stade : les devis vont de 960 à 8005 € pour les mêmes prestations

\* Chapelle : le devis pour l'enlèvement des sarcophages = 1224 €, pour l'assainissement autour = 2740 €, la réfection intérieure = 8 685 € (sans les filés) et la statue = 1440 €

\* Palan au local technique : besoin du triphasé pour la levée jusqu'à 500 Kg, donc EDF change le compteur et ERDF le câble pour un montant total de 2100 €

\* Défibriateur : devis de 2254 € en attente de réponse pour la subvention du crédit agricole

\* Vidéo surveillance : un dossier doit être déposé en sous-préfecture pour l'installation vers containers / MTL

\* Radiateurs : la maison Caillot envoie un technicien pour changer les platines après 2 lettres en recommandé avec AR

\* Gendarmerie : possible présentation de leur travail de surveillance au Conseil

# Commune de NOAILLY

---

10 février 2015

\* Soirée auvergnate de l'école et du Sou des Ecoles : la salle a été mise à disposition ainsi que le chauffage sous chapiteau (suite à remarques lors du dernier conseil)

## **Demandes de subvention**

Sont présentés les demandes du Centre Léon Berard (Cancer), les Mousquetaires de la nuit (alcoolisme), l'AF des Sclérosés en Plaques, l'Union Locale FO, la FNACA, le BTP CFA (1 élèves de Noailly), le Dr Clown, l'outil en main, le club handisport forézien, et Ressins.

Compte tenu que l'AFSEP a déjà eu une subvention en 2014, le conseil retient le centre Léon Bérard pour 150 €. Pour la FNACA, il s'agit de l'apposition d'une plaque de souvenirs (lieu de mémoire 19 mars 1962) au monument aux morts ou comme nom de rue, Monsieur le Maire se renseignera.

Le conseil rejette les autres demandes.

Monsieur le Maire expose que cette année c'est la 30<sup>e</sup> marche du foyer, et qu'il conviendrait de « marquer le coup ». Le conseil accepte la gratuité de la salle.

## **Questions diverses**

- Les fiches de réservation pour la cantine sont désormais envoyées par mail, or certains parents n'ont pas d'adresse mail : il est toujours possible de venir les retirer en mairie ou de faire directement les inscriptions.
- Le panneau stop au Sacre est tombé ↪ *il sera remis en place dans les plus brefs délais*
- Siadep : les délégués (Mme Monguillon et M. Renaud) exposent l'augmentation de 16 € d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>
- Il est exposé que des sacs traînent parfois sur la route, les agents techniques ne pourraient-ils pas les ramasser quand ils parcourent la commune ↪ *En ce moment ils sont à la peinture du city-stade.*

La séance est levée à 23 h 15.